

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

## CONSEIL MUNICIPAL DE NOLAY DU 16 SEPTEMBRE 2010

*CONVOCATION DU : 10 SEPTEMBRE 2010*  
*AFFICHAGE DU : 22 SEPTEMBRE 2010*

PRESENTS : M. Jean-Pascal MONIN, Maire,  
Mme Martine TAUPENOT, 1<sup>ère</sup> adjointe,  
MM. Pierre DEBLANGEY, Jacques BARBRY, Mme Marie-Claire GILLOT, M. Robert LORGES, Maires-Adjoints.  
M. Pierre BARBIERY, Mmes Marie-Claire GUILLAUME, Catherine ANSART, MM. Eric THEVENOT, Jérôme FLACHE, Mme Clotilde BROUSSE-BERGERET, M. Ralph TIRTAINE, M. Bernard LAGRANGE, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### EXCUSES :

Mme Claudette LAUBEPIN, conseillère municipale (a donné pouvoir à M. Jean-Pascal MONIN)  
Mme Jill LABRANCHE, conseillère municipale (a donné pouvoir à M. Jérôme FLACHE)

### ABSENTS :

M. Michel BOIGUES, conseiller municipal  
M. Romain CARRE, conseiller municipal  
Mme Monique BOUCHET, conseillère municipale

M. Ralph TIRTAINE a été élu secrétaire de séance.

## EXAMEN DES RAPPORTS

### 1 È REHABILITATION ET TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE PERCEPTION EN 4 LOGEMENTS : AVENANT N°1 AU MARCHE CONCLU AVEC L'ENTREPRISE GAUTHEY (LOT N° 16 « ELECTRICITE-ALARME »)

Après un vote à main levée (14 pour, 2 abstentions), le Conseil Municipal décide de passer un avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise GAUTHEY d'Autun dans le cadre des travaux de réhabilitation et de transformation de l'ancienne Perception sise rue du Docteur Lavirotte en 4 logements (lot n°16 « électricité-alarme »).

Cet avenant concerne certains travaux complémentaires et modificatifs qui se sont avérés utiles en cours d'exécution du marché, consistant dans :

- le remplacement des gaines de liaison EDF par des gaines Janojet 3522 diamètre 63 : + 1 768 " ;
- la pose de 4 compteurs EDF pour les 4 logements : + 140 " ;

ce qui porte le montant du marché de base de 46 848,54 " hors taxes à 48 756,54 " hors taxes.

Le Conseil autorise le Maire à signer cet avenant.

### 2 È BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de revoir la délibération du 31 mars 2010 relative à l'affectation du résultat excédentaire 2009 de la section de fonctionnement et de affecter en conséquence ce résultat comme suit :

- 445 144,83 " soit la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui se monte en réalité, après prise en comptes des restes à réaliser, à 459 137,70 " .

Il précise que l'ajustement nécessaire a fait l'objet de la décision modificative n°3 adoptée lors de la séance du 25 août 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.